

OBJECTIF

Se former au piégeage

CONDITION

Avoir suivi la formation "piégeage" (formation piégeur agréé).

PROGRAMME

- Point de situation sur l'espèce sanglier
- Réglementation spécifique au piégeage sanglier
- Pièges et techniques de mise en place

FORMATION

Piégeage du sanglier

 Formateur référent
Adrien DEVILLARD

 07.69.78.30.23

 a.devillard@fdc35.com

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription

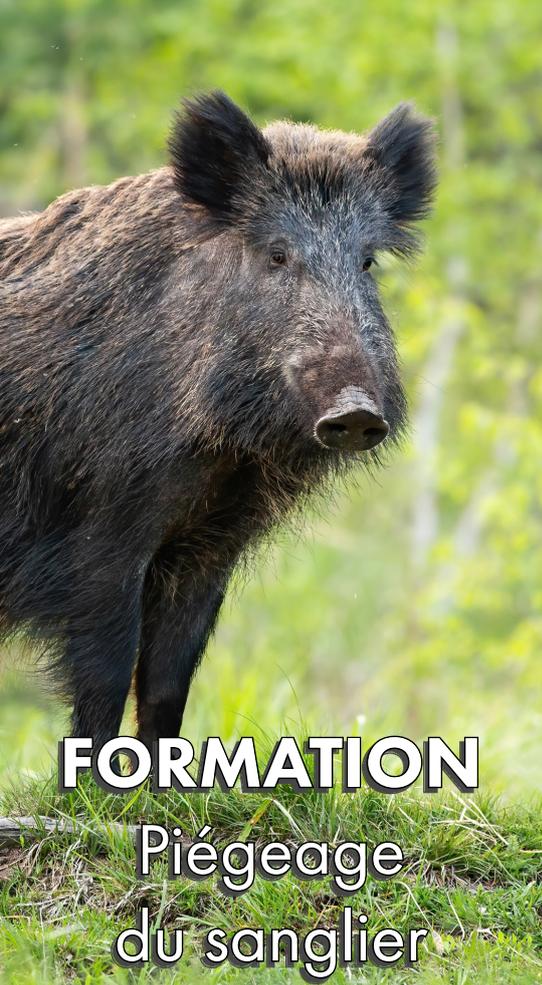
INFORMATION FORMATION

 **Formateur**
Adrien DEVILLARD

 **Durée**
3 heures

 **Date**
Vendredi 20 juin 2025 - 9h

 **Lieu**
FDC 35



FORMATION

Piégeage du sanglier

INSCRIPTION

Inscription à retourner par courrier ou par mail

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Titulaire du permis de chasser : OUI NON

Si oui, n° du permis de chasser :

Piégeur agréé : OUI NON

Si oui, n° d'agrément :

Signature :

INFORMATION

- Prévoir carte d'identité
- Prévoir stylo et bloc note

RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec ce formulaire d'inscription

INFORMATION FORMATION

Formateur
Adrien DEVILLARD

Durée
3 heures

Date
Vendredi 20 juin 2025 - 9 h

Lieu
FDC 35

Prix 30€ par candidat

Chèque à l'ordre de la FDC 35

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

07.69.78.30.23

a.devillard@fdc35.com